

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : EUR 59/003/2007 – ÉFAI

26 juin 2007

**Informations complémentaires sur l'AU 145/07 (EUR 59/001/2007, 11 juin 2007) - Craintes d'emprisonnement pour raisons d'opinion / Inquiétudes pour la santé / Préoccupations d'ordre juridique**

**MOLDAVIE  
(République autoproclamée  
moldave du Dniestr)**

**Valentin Besleag (h), 59 ans**

Valentin Besleag, qui était détenu par la police, a été libéré le 17 juin. Selon les informations recueillies, il n'a pas été battu, mais il a été placé dans une cellule surpeuplée et mal aérée, où tous ses codétenus fumaient. Valentin Besleag, qui souffre d'une pneumonie et de difficultés respiratoires, a été pris en charge médicalement.

Au cours de ses quinze jours de détention, la police n'a eu de cesse de le harceler au sujet de sa participation, aux côtés des Moldaves, au conflit qui a opposé la Moldavie aux forces séparatistes, entre 1990 et 1992. Les policiers lui ont rappelé que cette crise avait coûté la vie à son frère, en 1992. La famille de Valentin Besleag n'a pas été autorisée à lui rendre visite pendant sa détention.

Valentin Besleag a été informé qu'il était inculpé d'avoir diffusé des documents susceptibles de provoquer l'agitation, une infraction administrative. Il pense que cette accusation est liée au matériel électoral qu'il a ramené de Moldavie dans sa voiture, mais il n'a pas été notifié par écrit de la raison pour laquelle cette charge avait été retenue contre lui.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part du Réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*